



Crèche inter-entreprises **Compte-rendu de la réunion de travail du 23.03.06**

Personnes présentes :

Mme BAULEY (Ligne Claire), Mme MULLER (L'Atelier Architectes), M. GROS (Savarez), Mme ANDRE (Véolia Propreté), M. SAUNIER (Auchan), M. CHANLON (Crédit Agricole), Mme AGUS (Adecco / PERICA), M. HERNANDEZ (Pôle de développement économique), Mme MAISONNIAC (Pôle de développement économique), M. SABRAN (Cloisons DImater / PERICA), Mme LE GALL (CRPS pour Parc du Lyonnais), M. BREMOND (IBIS Caluire) accompagné de M. LEMENTEC (Ibis Part-Dieu)

Personnes excusées :

M. CHLABOVITCH (Apicil), Mme MARCOU (Divercité), M. BROUSSE (Lycée Saint Charles), Mme GARETTA (Manpower), Mme COLAS (Philibert), M. PINARD-LEGRY (ANPE)

REPONSES DES ENTREPRISES ET DES SALARIES

Démarches auprès des entreprises et manifestations d'intérêt

164 entreprises ont été sollicitées :

- 147 adhérents de PERICA
- 17 entreprises de plus de 20 salariées non adhérentes (fichier CCI)

30 réponses spontanées :

- 10 négatives : CCI, Banque Populaire, Colpal, Coved, JBM bois services, Citroën, SCEA le pied vert, Contitech Anoflex, Corp Conseils, Lejaby
- 1 mitigée : SOFT (M. Descournut)
- 19 positives avec :
 - des profils très variés
 - des sources d'intérêts très différents en volume et en nature

Sur ces 19 entreprises :

- 16 ont été rencontrées et 3 ont accordé un entretien téléphonique permettant de mieux cerner les motivations de l'entreprise à s'intéresser au sujet de la crèche et mettant en lumière des compétences mobilisables dans le cadre du projet
- 15 ont souhaité diffuser un questionnaire à leurs salariés (14 avec le support de C&C –dont 3 en cours- et 1 personnel)

QUESTIONNAIRE AUPRES DES SALARIES

Les 11 entreprises ayant déjà diffusé le questionnaire mis à disposition par Crèches & Cie ont obtenu 214 réponses (sur un total d'environ 720 salariés).

A ces réponses, s'ajoutent :

- les 168 réponses obtenues par APICIL sur son site de Caluire (ne pouvant être traitées avec l'ensemble des réponses en raison de l'utilisation d'une trame différente)
- les 73 réponses obtenues par GFC lors de sa pré-enquête (questionnaire Crèches & Cie en cours de diffusion)
- les réponses des entreprises STEPE et PHILIBERT (soit environ 450 salariés) qui devraient être retournées courant avril.

Premiers résultats de l'enquête Crèches & Cie

Taux de participation

Au total 214 questionnaires ont été retournés par 10 entreprises sur un potentiel de 720 salariés interrogés, soit un taux de réponse de 30%.

Sur ce total :

- 82 questionnaires proviennent de AUCHAN
- 48 de VEOLIA PROPLETE
- 26 de LIGNE CLAIRE
- 15 du PARC DU LYONNAIS
- 9 de DIMATER
- 8 du LYCEE SAINT CHARLES
- 7 de MANPOWER
- 6 de IBIS
- 5 de SAVAREZ
- 4 de DIVERCITE
- 4 non précisés

A noter qu'ont principalement répondu à l'enquête les personnes intéressées par le projet de crèche :

- 91% sont favorables au projet (195 personnes)
- 57% se disent utilisateurs potentiels (124 personnes)

Données démographiques

Répartition en fonction du sexe

- 61% des personnes ayant répondu au questionnaire sont des femmes
- 37% des hommes

Répartition en fonction de l'âge

- 29% des personnes ayant répondu au questionnaire sont âgées de 20 à 29 ans (64 questionnaires retournés)
- 40% sont âgées de 30 à 39 ans (86 questionnaires)
- 27% sont âgées de 40 ans et plus (58 questionnaires)

Données géographiques

Effectifs selon le lieu de résidence des salariés

31% des prospects résident sur les communes d'implantation des entreprises (34 personnes sur Rillieux, 26 sur Caluire et 6 sur Sathonay), 52% dans les autres communes du Rhône (112 personnes dont 43 sur Lyon), 8% dans le département de l'Ain (17 personnes) et 3% dans l'Isère, la Loire ou la Drôme (6 personnes).

Déplacements des salariés

Mode de transport

Le mode de transport utilisé majoritairement (85%) par les salariés est la voiture ; 8% des personnes utilisent les transports en commun et seules 8 personnes ayant répondu au questionnaire utilisent un autre mode de transport (moto, vélo ou marche à pieds)

Dernières villes traversées :

- 35% des prospects arrivent sur le lieu de travail par la commune de Caluire
- 30% par la commune de Rillieux
- 12% par la commune de Lyon
- 6% par la commune de Sathonay
- 6% par la commune de Fontaines sur Saône

Temps de transports :

- 31% des prospects ont un trajet domicile-travail (aller simple) de moins de 15 minutes
- 44% ont un trajet compris entre 15 et 30 minutes
- 15% entre 30 et 45 minutes
- 7% de plus de 45 minutes

Mise en évidence du besoin

POTENTIEL CRECHE

Au total, sur 214 questionnaires analysés :

- 124 personnes se disent utilisateurs potentiels soit un taux global d'intérêt pour le projet de 58% toutes populations confondues,
- 57 personnes sont directement concernées par la garde d'enfants en bas âge à l'heure actuelle et parmi elles, 53 se disent utilisateurs potentiels soit un taux d'intérêt pour les personnes concernées de 93%.

Population avec au moins un enfant en bas âge (y compris grossesses en cours) soit 62 familles

Données démographiques de la population concernée immédiatement par le projet de crèche :

Age / Sexe	TOTAL
20 à 29 ans	21
30 à 39 ans	38
40 ans et plus	3

Description des 62 familles et du nombre d'enfants de moins de 3 ans :

Nombre d'enfants	Grossesse dans les 2 ans	Grossesse en cours	1	2	3
Effectif	51	5	52	4	1

Au total 68 enfants de moins de 3 ans à garder en 2006 ont été dénombrés dans cette enquête.

Population sans enfant soit 83 familles

Données démographiques de la population sans enfant :

Age / Sexe	TOTAL
Moins de 20 ans	2
20 à 29 ans	36
30 à 39 ans	26
40 ans et plus	19

Il paraît probable qu'une proportion importante des 64 familles actuellement sans enfant mais susceptibles d'en avoir soit concernée plus ou moins rapidement par la question de la garde des enfants...

Description des modes de garde utilisés par les familles

La question concernant les modes de garde fait apparaître que les familles ayant au moins un enfant de moins de 6 ans (soient 86 familles) utilisent actuellement -en dehors du conjoint pour 13 familles- :

- pour la majorité (46 familles), la structure collective (crèche, halte-garderie, école maternelle et/ou centre de loisirs)
- en second choix, la garde individuelle (34 familles ont recours à une assistante maternelle)
- enfin, la garde familiale (famille, voisins, amis) pour 30 familles, qui complète souvent les autres modes de garde

A noter qu'à la question relative aux difficultés de garde rencontrées, les familles ont principalement soulevé des problèmes liés au manque de places en structure collective (21%) et/ou chez les assistantes maternelles agréées (11%), au coût (20%) et à l'inadaptation des horaires des structures à leurs horaires de travail (18%).

A noter aussi que sur les 57 familles ayant des enfants de moins de 3 ans, 3 déclarent ne pas être intéressées par le projet mais aucun salarié ne s'oppose au projet.

Description des besoins d'ouverture de la crèche

Sur les 124 utilisateurs potentiels :

- 80 (65%) déclarent avoir des horaires de journée (compris entre 7h et 19h), 17 des horaires atypiques (amplitude maximale de 5h à minuit), 5 des horaires postés et 4 des horaires de nuit,
- 90 personnes (42%) déclarent être intéressées par une ouverture de la crèche avant 7h (entre 5h et 5h30 pour 14 personnes et entre 6h30 et 7h pour 64 personnes) et 108 (50%) après 19h (79 personnes entre 19h et 20h30 et 20 personnes entre 21h30 et 22h),
- 98 (46%) sont intéressées par une ouverture au mois d'août.

Les organisations internes des horaires des entreprises font apparaître une notion de flexibilité (jours et/ou horaires variables) à nécessairement prendre en compte lors de l'attribution des places.

POTENTIEL CLSH MATERNEL

Sur les 214 personnes ayant répondu au questionnaire, 73 personnes soit 34% sont intéressées un mode de garde périscolaire pour les enfants en âge maternel (3-6 ans) :

- 54 personnes pour le mercredi,
- 58 personnes sur les petites vacances scolaires,
- 44 en juillet et 40 en août.

IMPLANTATION

Deux possibilités sont d'ores et déjà identifiées, exprimées lors des différents entretiens menés au sein des entreprises.

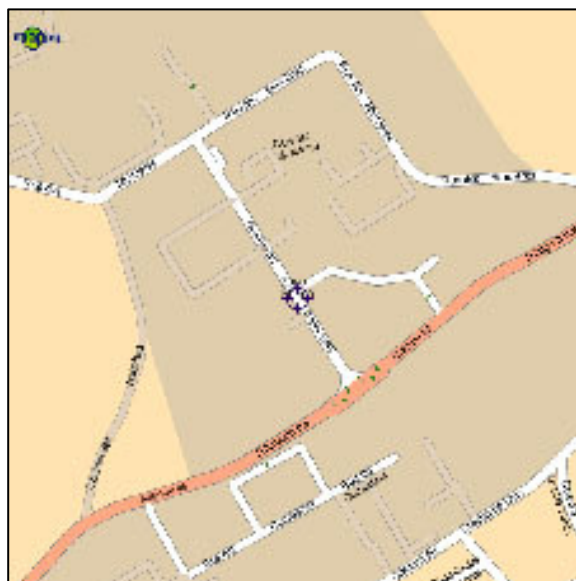
LE SITE DE VEOLIA PROPRETE

312 m² de surface de bureaux sont actuellement disponibles sur le site de l'entreprise. Cet espace est cependant relativement indépendant du reste des locaux de l'entreprise, adjacent à un espace vert qui serait alors entièrement dédié à la structure d'accueil.

Point fort: Une entrée indépendante et un parking à proximité immédiate, un potentiel d'extension ...

Point faible: Présence du secteur SEVESO 2 dû à la présence de l'entreprise Pyragric sur la zone de PERICA.

Plans de situation:



Photos du site:



Vue depuis le parking sur l'entrée indépendante du bâtiment.

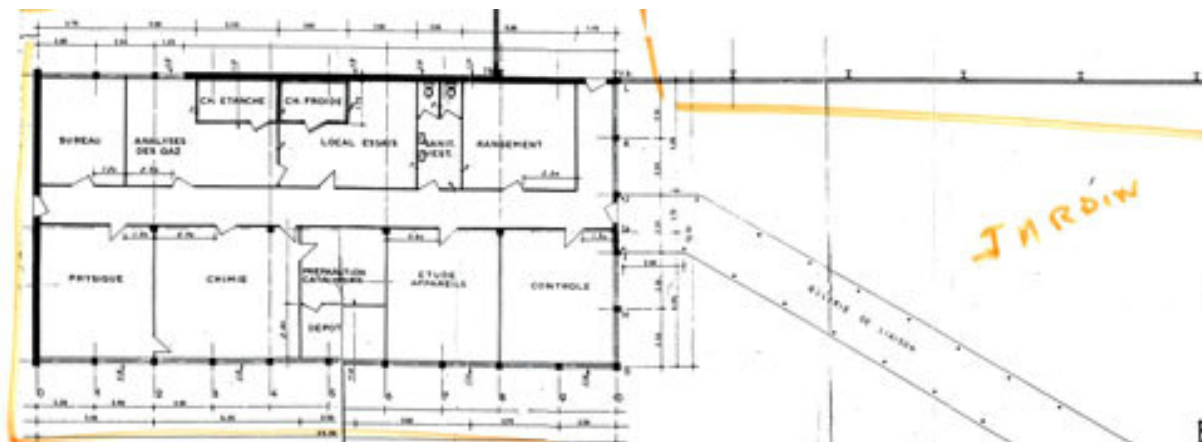


Vue depuis le jardin sur la seconde entrée du bâtiment

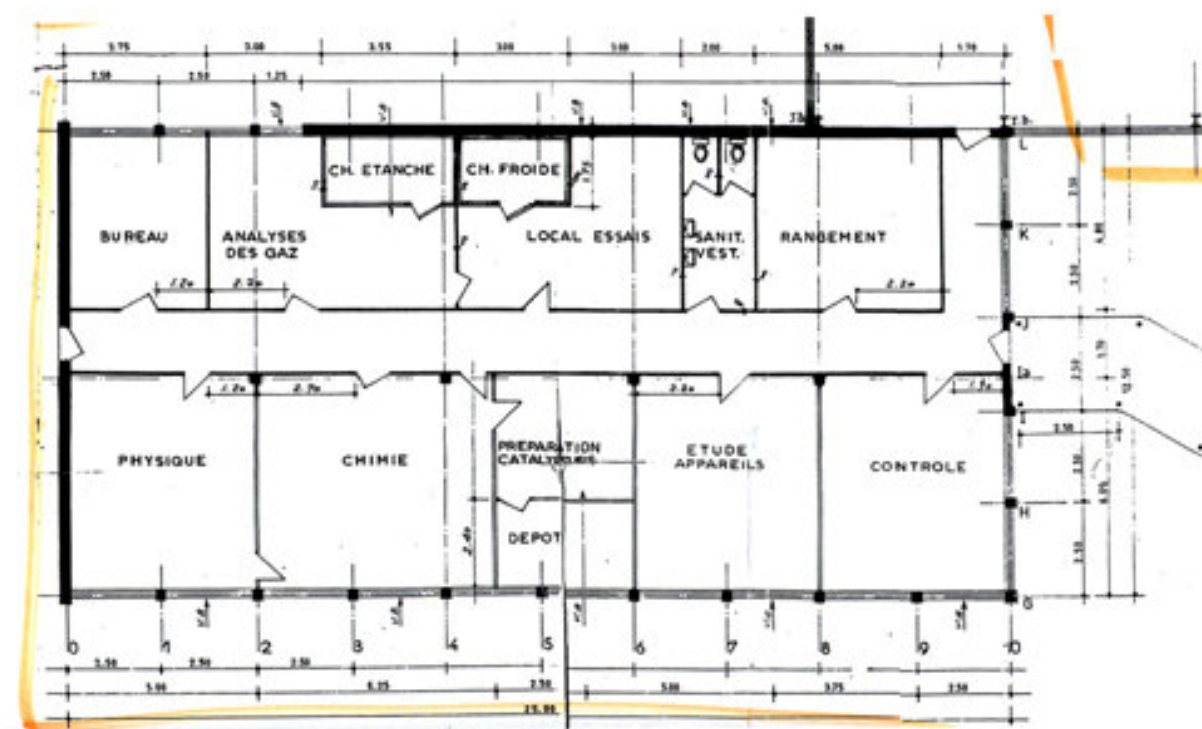


Vue panoramique du jardin

Plans de l'espace disponible :

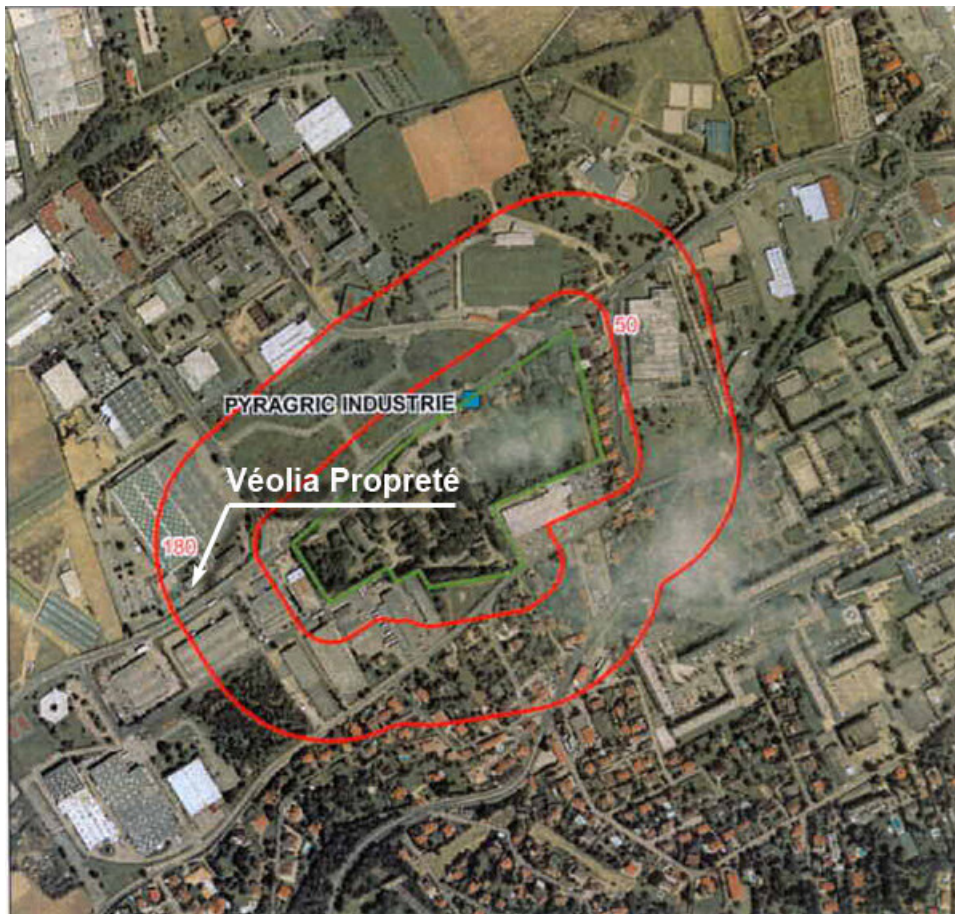


Plan général avec jardin



Surface brute : 312 m²

Perimètre SEVESO :



L'entreprise Véolia Propreté est donc implantée en limite de la zone 2 du périmètre, qui délimite les 180 mètres autour de l'entreprise Pyragric.

Un Rendez-vous sera organisé prochainement avec la DRIRE, afin de connaître le potentiel de faisabilité du projet vis-à-vis de la présence de ce périmètre.

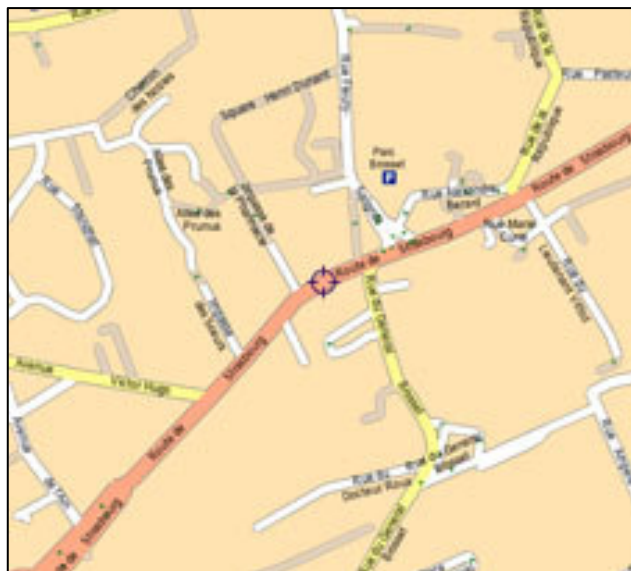
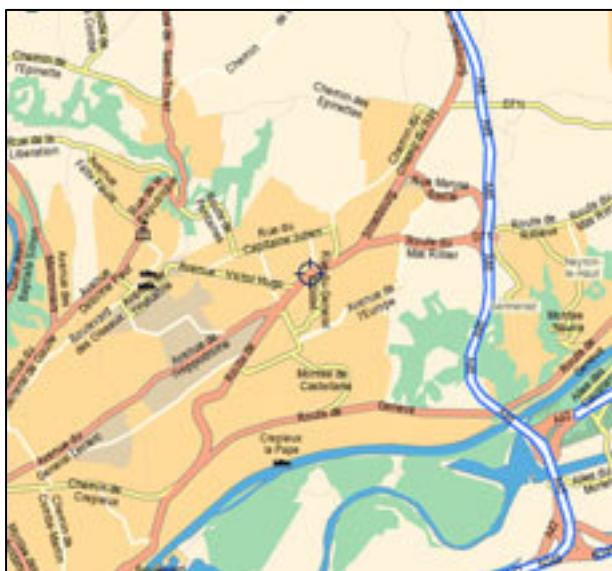
LE SITE DE ST CHARLES

Au cœur du centre de Rillieux, l'établissement privé St Charles, possède un bâtiment actuellement inutilisé, le long de la route de Strasbourg et possédant une cour intérieure située entre le Collège et le Lycée St Charles, le long d'une impasse semi-privée. L'ensemble de ce bâtiment représente en totalité une surface importante. Cependant, pour l'aménagement d'une structure Petite Enfance, seules les surfaces du rez-de-chaussée peuvent être exploitées; Il semblerait (nous n'avons pas de plans précis) que celles-ci représentent environ 400 m².

Point fort: le potentiel d'implantation d'une structure Petite Enfance à proximité d'un établissement scolaire semble intéressant; La présence d'une cour close en lien direct avec le bâtiment est également un atout.

Point faible: un accès facile paraît difficile à mettre en place, une première cour donnant directement sur la route de Strasbourg pourrait être utilisée comme espace de desserte automobile, cependant la route est une voie au trafic important. Le site est plus éloigné de la Zone PERICA.

Plans de situation:



Photos du site:



Vue depuis le route de Strasbourg, sur la première cour



Vue sur la première cour donnant sur la route de Strasbourg



Vue rue de Strasbourg



Vue sur la cour intérieure close



Vue sur la cour intérieure

Vue sur la façade intérieure du bâtiment



DIFFERENTS TYPES DE MONTAGE ENVISAGEABLES

De manière synthétique, les différents scénarios envisageables sont exposés concernant l'investissement, le fonctionnement et le financement par la CAF.

Investissement et gestion :

Deux possibilités pour l'investissement :

Implantation d'une structure par le biais d'un prestataire extérieur

Atouts : le prestataire porte l'investissement, perçoit les subventions

Limites : la structure appartient au prestataire ; en cas de désaccord, le service ne peut pas perdurer.

Le coût de l'investissement se répercutera dans le coût de fonctionnement, généralement très élevé

Mise en place d'une entité constituée par les entreprises qui implante elle-même sa ou ses structure(s)

Atouts : l'entité prend en charge tout ou partie de l'investissement et n'est donc pas tributaire d'un prestataire unique pour faire exister son projet

Puis, dans cette configuration, à nouveau deux possibilités pour la gestion :

Délégation à un prestataire externe sur une durée donnée

Atouts : le prestataire gère la structure et facture la vente de places

Limites :

Le coût de fonctionnement est élevé car il tient intègre la marge du prestataire

L'entreprise n'a pas de marge de manœuvre sur le fonctionnement

Gestion associative en direct avec cabinet conseil

Atouts : c'est l'association, entité autonome, qui gère la structure et facture la vente de places au prix le plus juste

Un CA composé de membres de l'entreprise et de salariés usagers pilote la dimension politique du projet (la partie technique étant déléguée au cabinet conseil) assurant une parfaite adéquation entre besoins et réponses apportées

Actuel dispositif de financement de la Caisse d'Allocations Familiales :

Nous avons rencontré Monsieur TORTONESE, référent entreprises à la Caisse d'Allocations Familiales de l'Arrondissement de Lyon, en décembre 2005 et février 2006 afin de lui présenter le projet et d'envisager avec lui les possibilités de financement.

Aide à l'investissement

L'actuel plan de financement (2004-2006) dénommé DAIFE touche actuellement à sa fin (tous les fonds ont été engagés sur le Rhône).

De nouveaux crédits ont été annoncés par la CNAF fin 2005 suite à la re-négociation du Contrat d'Objectif et de Gestion avec le Ministère mais les critères et les enveloppes d'attribution de ce nouveau Dispositif d'Investissement Petite Enfance (DIPE) ne seront connus des CAF départementales qu'à l'été 2006 (vraisemblablement courant juin).

Ces aides sont versées au propriétaire des locaux en l'échange de l'aménagement aux normes petite enfance de ceux-ci et avec l'engagement de maintenir l'activité sur une durée suffisante (au minimum 9 ans).

Dès lors qu'une décision aura été prise, il sera nécessaire d'envoyer à la CAFAL une lettre d'intention afin d'obtenir un dossier de demande d'aide à l'investissement et d'engager une instruction bloquant des fonds et valant pour engagement de la CAFAL.

Subventions de fonctionnement

Deux types d'aides sont octroyés par la CAFAL :

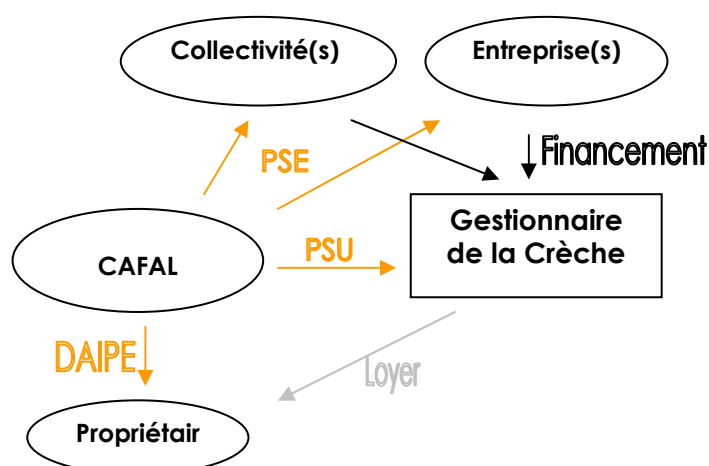
- la Prestation de Service Unique (PSU)

A condition d'obtenir l'agrément du Conseil Général et d'appliquer le barème institutionnel, la CAF verse une subvention d'exploitation (PSU) qui couvre une partie des charges de fonctionnement et vient compléter la participation financière des familles indexée quant à elle sur les revenus du foyer (à hauteur d'un plafond défini annuellement).

- la Prestation de Service Enfance ou Contrat Enfance (PSE)

A ce solde, s'applique le contrat enfance entreprise qui complète les subventions d'exploitation. Il permet de couvrir au moins 50%¹ des dépenses de fonctionnement hors PSU.

Schéma de fonctionnement :



Le versement des subventions de la CAF se fait :

- sur présentation de factures concernant les dépenses d'investissement,
- par acompte trimestriels pour le fonctionnement (dotation prévisionnelle à hauteur de 80% du total prévisionnel), avec régularisation sur présentation des comptes annuels.

La trésorerie de la première année est donc un élément primordial à prendre en compte dans l'établissement du budget définitif.

¹ Dans le fonctionnement actuel, en cas de contractualisation tri-partite (avec intervention d'une ou plusieurs collectivités locales, c'est le taux de ces (cette) dernière qui est appliqué

SUITES A DONNER

Plan de déplacement des Entreprises

Crèches & Cie rencontrera le 4 avril prochain Monsieur HERNANDEZ, chargé de l'actuelle réflexion concernant le Plan de déplacement des Entreprises sur PERICA, afin d'échanger et de croiser des données.

Rencontre des collectivités

Une fois l'ensemble des réponses au questionnaire recueillies et analysées, il semble important de reprendre contact avec les 3 communes de CALUIRE, RILLIEUX et SATHONAY afin de leur faire part des résultats obtenus, de recueillir leur position sur le projet et de faire le point sur les types de partenariats envisageable (moral, technique, financier..?).

Il est décidé que les 3 maires seront rencontrés de manière individuelle, dans un premier temps, par Crèches & Cie accompagné d'un représentant des entreprises, dans le courant du mois de mai.

Intervention d'une entreprise ayant mené une réflexion similaire

Il paraît intéressant de provoquer un échange avec une autre entreprise ayant mené une réflexion autour de la notion de crèche ; Crèches & Cie se charge de trouver un intervenant pour la prochaine réunion.

Dispositif du Conseil Régional

Un appel à projets permanent a été lancé en novembre 2005 par la région Rhône-Alpes pour "consolider ou aider au développement des initiatives créatrices d'emploi dans le secteur de l'économie sociale et solidaire : associations, mutuelles, coopératives, fondations, qu'elles soient en création ou déjà existantes.

Les projets doivent répondre aux critères suivants :

- être innovant et/ou avoir une valeur d'exemplarité,
- être économiquement viable,
- créer des emplois stables et pérennes sur la région Rhône-Alpes, à travers une activité générant son propre équilibre financier,
- contribuer à la consolidation du lien social : services aux personnes, commerce équitable, développement local, insertion par l'emploi...

Les dossiers retenus pourront bénéficier d'une aide régionale non renouvelable en investissement et/ou fonctionnement, d'un montant maximal de 60 000€.

Il est demandé au porteur d'apporter au moins 20% du coût du projet. Le bénéficiaire de l'aide est la structure porteuse du projet créateur d'emplois".

La chargée de mission de la Région a été contactée par Crèches & Cie qui lui a succinctement présenté la réflexion en cours. Aucun projet similaire n'a ait l'objet d'un dossier à l'heure actuelle mais il semble que le projet entre dans les critères d'éligibilité. Il paraît donc important, sans conditionner l'existence du projet à la réponse de la région, de déposer un dossier en cas de montage effectif d'une structure d'accueil.

ANPE et structures locales pour l'emploi

Nous avons pris contact avec l'ANPE afin d'avoir un retour sur les besoins en matière de garde d'enfants pour les personnes en recherche d'emploi.

Nous avons rencontré l'équipe de pilotage (le directeur, M. PINARD-LEGRY, la Directrice adjointe et les 2 animatrices d'équipes) de l'agence de RILLIEUX ayant une compétence élargie sur 19 communes dépendant des pôles de RILLIEUX (3 communes), Caluire (1) et Neuville (15) représentant environ 5 700 demandeurs d'emploi et 7 000 entreprises "clientèles".

Il en ressort, de manière synthétique, que la question de la garde des enfants extrêmement présente chez les demandeurs d'emploi, principalement chez les femmes, avec 2 types de besoins particuliers qu'il serait intéressant de pouvoir prendre en compte :

- les gardes de courtes durée et ponctuelles pour permettre de se rendre aux rendez-vous et entretiens,
- les gardes de dépannage (1 ou 2 mois) pour permettre la mise en place d'une organisation lors d'une reprise de travail ou de formation.

Il semble intéressant de creuser cette piste avec les autres structures locales pour l'emploi ; Crèches & Cie se charge de prendre contact avec les référents du Plan Local d'Insertion de RILLIEUX et de la Maison pour l'Emploi de CALUIRE.

Prochaine réunion

La prochaine réunion aura lieu le **jeudi 1^{er} juin à 14 heures** ; une convocation sera envoyée courant mai à l'ensemble des entreprises.